

DELIBERATION N° 2024.03.01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE
SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 mars, s'est réuni à la salle Paul Buisine en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic PROISY, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice	: 19
Présents	: 17
Votants	: 19

Étaient présents :

Ludovic PROISY, Maire ;

Judith TERNIER, Fabrice VAN BELLE, Christelle DELEPLACE, Guillaume LIETARD, Denise DUCROUX, Adjoint ;
Isabelle CANDELIER, Brigitte MAINGUET, Conseillers délégués.

Charline DECARNIN, Jorge DOS SANTOS (arrivé à 19h15), Marie-Claire NAESSENS, Olivier MORVAN, Maurice VANDEWALLE, Théo VANENGELANDT, Conseillers Municipaux.

Éric TIRLEMONT, Sylvaine DELVOYE, Aurélie MALAQUIN, Conseillers Municipaux.

Etaient absents ayant donné procuration :

Yves MARTIN ayant donné procuration à Judith TERNIER

Fabienne MEPLON ayant donné procuration à Fabrice VAN BELLE

Était absent : /

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Charline DECARNIN a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2024.03.01

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

M. LE MAIRE EXPLIQUE à l'Assemblée le rapport suivant :

M. Vincent DHERBOMEZ, Trésorier du centre des finances publiques de Villeneuve d'Ascq, a transmis le Compte de Gestion 2023.

Le CG retrace toutes les opérations budgétaires effectuées au titre de la gestion de l'exercice 2023.

Il est précisé que le Compte Administratif communal se trouve en concordance avec ce CG dont les résultats globaux s'établissent ainsi :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 353 691,97		
Titres de recette émis (b)	870 998,35		
Réductions de titres (c)			600,00
Recettes nettes (d = b - c)	870 998,35		2 938 980,56
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 353 691,97	2 097 731,33	3 451 423,30
Mandats émis (f)	675 496,64	1 611 075,37	2 286 572,01
Annulations de mandats (g)	1 624,75	4 209,12	5 833,87
Depenses nettes (h = f - g)	673 871,89	1 606 866,25	2 280 738,14
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	197 126,46	461 115,96	658 242,42
(h - d) Déficit			

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-138 426,74		197 126,46		58 699,72
Fonctionnement	401 700,38	207 451,46	461 115,96		655 364,88
TOTAL I	263 273,64	207 451,46	658 242,42		714 064,60
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	263 273,64	207 451,46	658 242,42		714 064,60

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612 12 et L. 2121 31,

Vu le Compte de Gestion pour l'exercice 2023 présenté par le Trésorier,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2023 tenu par le comptable public,

Après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et avoir constaté que ce compte est régulier, M. Le Maire demande au conseil municipal :

- De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves sur la tenue des comptes de la part du Conseil Municipal
- D'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2023
- D'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer le compte de gestion 2023.

Le conseil municipal, ceci exposé et après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte de Gestion 2023 à 16 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (S. Delvoye, A. Malaquin) et :

- déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves sur la tenue des comptes de la part du Conseil Municipal
- autorise M. Le Maire ou son représentant à signer le compte de gestion 2023.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

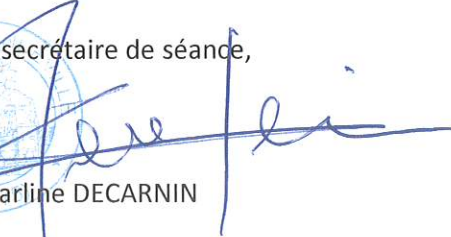
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord

Le 5 avril 2024

Le Maire,


Ludovic PROISY

Le secrétaire de séance,


Charline DECARNIN